

mandations, est plus apparent que réel, car il découle d'inégalités survenues depuis dans la richesse respective des différentes provinces. Tandis que les subventions uniformes d'après le chiffre de population répondaient approximativement aux besoins fiscaux de 1867, il n'en est plus de même aujourd'hui. La Commission espère que les méthodes dont elle s'est servie pour en arriver aux subventions appropriées de normalisation pourront accomplir ce à quoi visait en 1867 la formule basée sur le chiffre de population, le but étant le maintien de gouvernements provinciaux capables de suffire aux besoins réels de leur population.